



Extrait du Registre des Délibérations

Délibération 2024-016

Marché public n° 2023-VUR-09 - Suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de Villemur-sur-Tarn 2023- 2028 : Attribution

L'An deux mille vingt-quatre et le lundi 11 mars à 19 heures 00, les membres du conseil municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 1^{er} mars 2024.

Présents

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Aurore DUQUENOY, Mme Agnès PREGNO, M. Georges CHEVALLIER, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, M. Marc SENOUQUE, Mme Nadine RIAL, M. Claude CAUSSE, Mme Bernadette BALAGUE, Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Hélène BOURRUST, M. Philippe VIGUIE, Mme Christine POMMEREUL, M. Philippe SANCHEZ, M. Franck MORENO, Mme Danielle FOLLEROT, M. Michel SANTOUL, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, M. Alain BALLO, Mme Pierrette BRINGUIER.

Conseiller ayant donné pouvoir

Mme Florence DELTORT, a donné pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN

Conseillers absents ou absents excusés

M. Dominique MARIN
M. Jérôme NORTIER
M. Patrice BRAGAGNOLO
Mme Louise MICARD

Secrétaire de séance

Mme Agnès PREGNO

Membres en exercice - 29 | Membres présents - 24 | Pouvoirs - 01 | Membres absents - 04

Exposé

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a décidé de lancer un appel d'offres afin de choisir un prestataire pour le suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de Villemur-sur-Tarn 2023- 2028.

La date limite de dépôts des offres a été fixée au 8 février 2024.

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le 1^{er} mars 2024.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport d'analyse des offres et propose de confirmer le choix de la CAO et de retenir l'offre d'ISSOT-RIERA pour un montant estimatif de 559 998 euros HT pour une durée de 5 ans.

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **D'approuver** l'opération présentée ci-dessus.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement de l'entreprise ISSOT-RIERA ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Résultats du vote

Votants – 25 | Pour – 25 | Contre – 00 | Abstention – 00

La Secrétaire de séance,

Agnès PREGNO



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marc DUMOULIN